N° d/1.1/2025/06

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250206-d-2025-06-AU
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025

2025/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Contrat de location pour trois photocopieurs Ecoles

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 37 du 29 mars 2014 donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la proposition de la société TOSHIBA Ile de France, située 26, rue Saarinen – 94150 Rungis pour la location et la maintenance d'un photocopieur dans les écoles maternelle et élémentaire Aristide Briand et dans le groupe scolaire Calmette et Guérin,

DECIDE

DE SIGNER un contrat avec la société TOSHIBA Ile de France, située 26, rue Saarinen – 94150 Rungis pour la location et la maintenance d'un photocopieur STUDIO 3525AC dans l'école élémentaire Aristide Briand, d'un photocopieur STUDIO 3525AC dans le groupe scolaire Calmette et Guérin et d'un photocopieur STUDIO 2528A dans l'école maternelle Aristide Briand.

DIT que le montant du loyer s'élève, pour les trois photocopieurs, à 818,42 € H.T. soit 982,10 € TTC par trimestre et que le contrat est conclu pour une durée de 36 mois.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 6 février 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

SEINE

Philippe AUDEBERT